

**Assemblée générale**

Distr. générale
23 mai 2008
Français
Original : anglais

**Troisième réunion biennale des États
pour l'examen de la mise en œuvre
du Programme d'action en vue de prévenir,
combattre et éliminer le commerce illicite
des armes légères sous tous ses aspects**

New York, 14-18 juillet 2008

**Lettre datée du 23 mai 2008, adressée au Secrétaire général
par le Représentant Permanent de la Lituanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 62/47 de l'Assemblée générale, par laquelle les États Membres sont convenus que la troisième réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects aurait lieu du 14 au 18 juillet 2008 à New York. En ma qualité de Président désigné de cette réunion biennale, et pour en faciliter les préparatifs, j'ai adressé la lettre ci-jointe à tous les États Membres. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir en faire distribuer le texte comme document de la réunion.

Le Représentant Permanent
(Signé) Dalius Čekuolis



Annexe à la lettre datée du 23 mai 2008 adressée au Secrétaire général par le Représentant Permanent de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président désigné de la troisième réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui doit se tenir à New York du 14 au 18 juillet 2008, j'ai l'honneur de vous adresser la présente lettre, qui reprend les idées exposées dans ma première lettre, en date du 29 février 2008 (A/CONF.192/BMS/2008/1).

En février 2008, j'avais tracé les grandes lignes de la réunion. J'ai depuis mené des consultations de grande envergure avec les États Membres et la société civile, à New York et à Genève. Je prévois d'assister à l'atelier sur la mise en œuvre de l'Instrument international de traçage qui se tiendra à Séoul, et à la Conférence du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui se tiendra à Bruxelles au mois de mai, à l'intention des organisations régionales, et sera consacrée à l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Je prévois également de participer à la réunion préparatoire des États d'Amérique latine et des Caraïbes qui se tiendra en juin à Bogota.

Les quatre facilitateurs – l'Ambassadeur J. Streuli, Représentant Permanent de la Suisse auprès de la Conférence du désarmement, M. Daniel Avila Camacho, représentant la Mission permanente de la Colombie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Hossam Aly, représentant la Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, et M. Jong Kwon Youn, représentant la Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York – ont continué de déployer des efforts considérables, en étudiant les rapports nationaux, en rencontrant les experts et en menant des consultations informelles ciblées avec les parties intéressées.

Après les consultations et discussions avec les facilitateurs et le Bureau désigné, j'étudierai les aspects restants liés à l'organisation de la réunion, à sa structure, aux documents de travail et document collectif issu de la réunion.

Rapports nationaux

Vous vous souviendrez que le 31 mars était la date fixée pour la présentation des rapports nationaux sur l'exécution du Programme d'action des Nations Unies et la mise en œuvre de l'Instrument international de traçage, ainsi que des informations sur la répression du courtage illicite. À ce jour, le Bureau des affaires de désarmement a reçu les rapports de 79 États Membres, dont 70 ont fourni des informations sur l'Instrument international de traçage et 60 sur le courtage illicite. Les rapports nationaux sont disponibles sur le site de la Troisième réunion biennale (<http://disarmement.un.org/cab/bms3/2008NationalReports.html>). Les États qui souhaitent présenter un rapport ou fournir des informations additionnelles après la date limite fixée peuvent les adresser par voie électronique à M^{me} Gillian Goh (gohg@un.org), au Bureau des affaires de désarmement.

Dans sa résolution 62/47, l'Assemblée générale a souligné l'importance des rapports nationaux périodiques au regard de la fourniture d'une coopération et d'une

assistance internationales aux États touchés. Il est particulièrement encourageant de constater que 36 États ont présenté leur rapport dans le délai suggéré, permettant ainsi au Bureau désigné, aux facilitateurs et à moi-même d'entreprendre les premiers préparatifs. Les rapports de ces États constituent une base pertinente pour l'analyse des tendances nationales, régionales et mondiales en matière d'application du Programme d'action. En outre, certains rapports mettent en avant les perspectives nationales concernant les priorités, les difficultés rencontrées et les possibilités offertes, et fournissent ainsi des informations très utiles pour les travaux de la réunion. J'attends avec intérêt le projet d'analyse de ces tendances, difficultés et possibilités que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et le Small Arms Survey élaborent actuellement.

Je crois savoir que cette analyse présentera un aperçu statistique des tendances en matière d'élaboration de rapports depuis l'adoption du Programme d'action, y compris une ventilation par région et par sous-région. Je crois comprendre aussi qu'elle présentera une mise à jour de l'exécution du Programme dans quatre domaines qui feront l'objet d'un débat ciblé durant la réunion : le courtage, la gestion des stocks d'armes, la destruction des stocks excédentaires et l'Instrument international de traçage. Ces conclusions seront présentées à la réunion, après laquelle il sera publié un nouveau rapport contenant des recommandations destinées à améliorer le mécanisme de communication des informations. Je compte que cette analyse nous aidera à préparer une réunion biennale axée sur les résultats.

Dans l'immédiat, le défi semble toutefois consister à encourager les États Membres à présenter régulièrement des rapports normalisés, complets et ciblés. Ce point a été souligné par un certain nombre d'États durant le débat que le Conseil de sécurité a consacré aux armes légères le 30 avril 2008. Les rapports présentés ont des formats très divers, et peuvent aussi bien être très denses que tenir en une seule page, certains privilégiant les statistiques et d'autres les priorités futures, ce qui en rend la lecture, l'analyse, la comparaison et la rationalisation quelque peu difficiles. Nous devrions nous efforcer de normaliser la présentation des rapports afin d'alléger la charge qu'ils représentent pour les autorités nationales, et pour en faire un outil efficace d'identification des besoins, des ressources disponibles, des projets envisagés, des priorités et des possibilités. Un rapport normalisé présenté sous forme électronique et accompagné d'un dispositif d'application aurait simplifié ma tâche et celle des facilitateurs, des États Membres et du Secrétariat de l'ONU.

Documents de travail

Les rapports nationaux ne peuvent en eux-mêmes se substituer entièrement aux interventions des États lors de la réunion, mais ils sont le meilleur moyen de présenter une déclaration nationale complète, et reflètent l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action par chaque gouvernement. Il a donc été convenu qu'un échange de vues général durant la troisième réunion serait remplacé par un examen approfondi de questions essentielles. À l'occasion des consultations à participation non limitée qui se sont tenues les 14 et 23 avril 2008, j'ai présenté un aperçu de l'organisation de ces travaux axés sur les résultats (voir <http://disarmament.un.org/cab/bms3/1thirdBMS.html>). Les quatre facilitateurs se sont employés avec diligence à élaborer des projets de documents de travail traitant chacun des quatre thèmes sur lesquels les positions doivent converger et qui feront l'objet d'un examen approfondi lors de la réunion. Ces documents sont destinés à aider les États Membres à préparer des débats ciblés et axés sur les résultats, en vue

de parvenir à un document collectif à l'issue de la réunion biennale. Ils sont conçus pour aider les participants à recommander des améliorations quant à la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage et à définir des objectifs pour l'avenir. Les quatre documents de travail seront prochainement publiés sous les cotes A/CONF.192/BMS/2008/WP.1 à 4. Dans l'intervalle, les facilitateurs ont indiqué qu'ils souhaitaient se pencher sur les commentaires des États Membres.

Mandat et ordre du jour

Les États ont convenu de respecter, à la réunion, le mandat que l'Assemblée générale leur a confié dans sa résolution 62/47, et de privilégier l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action et la définition des questions prioritaires, des difficultés d'exécution et des possibilités offertes. Ayant à l'esprit cette obligation primordiale, j'ai élaboré avec le concours des États Membres et du Bureau désigné, un projet d'ordre du jour et un projet de programme de travail. Ces deux projets, approuvés par le Bureau désigné, ont été officieusement distribués lors des consultations à participation non limitée tenues en avril à New York et à Genève. Pour faciliter la tâche de tous les États, ces deux projets seront publiés sous peu en tant que documents de la réunion, sous les cotes A/CONF.192/BMS/2008/L.1 et L.2).

L'un et l'autre projets de document reflètent les souhaits exprimés par les États Membres durant les consultations informelles. Dans le cadre d'une démarche globale et inclusive, un thème commun réunissant la coopération internationale, l'assistance et le renforcement des capacités nationales a été ajouté à l'ordre du jour. Il a en outre été inclus un projet de point de l'ordre du jour [point 9 d)], intitulé « Examen de l'exécution du Programme d'action : autres questions et définition des questions prioritaires ou des thèmes intéressant le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et leurs difficultés de mise en œuvre ainsi que les possibilités offertes ». L'ordre du jour proposé ne préjuge donc pas des questions que les États Membres pourront souhaiter privilégier dans l'avenir.

Structure des débats

Les travaux consacrés au point 9 de l'ordre du jour provisoire, intitulé « Examen de la mise en œuvre du Programme d'action » – qui réunit les trois thèmes ciblés, à savoir : a) la coopération internationale, l'assistance et le renforcement des capacités nationales; b) le courtage illicite en armes légères; et c) la gestion des stocks et la destruction des stocks excédentaires – commenceront immédiatement après qu'aient été prises les décisions nécessaires relatives à l'organisation, le lundi 14 juillet au matin. Les documents de travail susmentionnés sont destinés à orienter les travaux durant chacun de ces trois débats, qu'ouvrira un bref exposé sur la question pertinente.

Les travaux sur la coopération internationale, l'assistance et le renforcement des capacités nationales pourraient permettre d'aider les États à mieux comprendre les incidences en termes de ressources des engagements qu'ils ont pris dans le Programme d'action (questions soumises à un examen ciblé lors de la réunion) et en adhérant à l'Instrument international de traçage; de déterminer leurs besoins spécifiques en matière d'assistance ou de renforcement des capacités dans ces domaines; et de mieux comprendre les ressources et les mécanismes auxquels ils ont

accès pour répondre à ces besoins. J'encourage de nouveau vivement les États à présenter à la réunion des propositions de projets concrètes, qui pourront non seulement être examinées mais aussi être enregistrées dans le Système d'appui à la mise en œuvre du Programme d'action, base de données du Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement (UNODA). Cette base de données, qui inclut un mécanisme conçu pour faire concorder les besoins avec les ressources, sera lancée lors de la réunion. Les États Membres examineront les pratiques optimales, les succès enregistrés et les revers. Je voudrais aussi appeler votre attention sur l'étude menée en 2006 par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), intitulée *International Assistance for Implementing the Programme of action to Prevent, Combat and Eradicate the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons in All Its Aspects: Findings of a Global Survey* (<http://www.unidir.ch/pdf/activities/pdf-act313.pdf>), qui donne un premier aperçu important de la coopération et de l'assistance internationales durant la période allant de 2001 à 2005.

Dans sa résolution 62/47, l'Assemblée générale s'est dite consciente que la communauté internationale devrait s'attaquer au problème du courtage illicite sans plus attendre. Le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux créé en vertu de la résolution 60/81 de l'Assemblée générale, chargé d'examiner de nouvelles mesures à prendre pour renforcer la coopération internationale en vue de prévenir, combattre et éliminer le courtage illicite des armes légères (A/62/163) constituera une base solide pour les travaux. Les recommandations visant à prévenir, combattre et éliminer le courtage illicite des armes légères pourraient être examinées sous divers angles, notamment ceux de la mise en œuvre nationale, de la coopération internationale, de l'assistance et du renforcement des capacités nationales; de la promotion de la communication efficace de l'information; du renforcement de la coopération internationale visant à prévenir, combattre et éliminer le courtage illicite des armes légères et de petit calibre, dans les cas de violation d'embargos sur les armes et de sanctions décrétés par l'ONU; et des difficultés de mise en œuvre ainsi que des possibilités offertes.

Le débat sur la gestion des stocks et la destruction des stocks excédentaires devrait partir du principe commun selon lequel la gestion des stocks, et en particulier la définition de la destruction des éventuels stocks excédentaires, devrait rester une prérogative nationale. Il serait bon de procéder à des échanges de vues sur les réalisations passées et les défis à venir s'agissant de la mise en œuvre du Programme d'action. Les travaux devraient également porter sur la question cruciale du détournement des armes légères vers le commerce illicite, ainsi que sur les moyens de resserrer la coopération internationale et l'assistance afin d'aider les États à se donner les moyens de gérer leurs stocks d'armes dans des conditions de sûreté et de sécurité et de réduire progressivement les risques. Le dernier rapport du Secrétaire général sur les armes légères (S/2008/258) contient de nombreuses recommandations à cet égard adressées aux États Membres, qui sont instamment priés de prendre des mesures énergiques.

Lors de la séance plénière du matin du mercredi 16 juillet, les États Membres examineront toutes les autres questions et priorités, les difficultés de mise en œuvre et possibilités offertes, comme il en est disposé au paragraphe 8 de la résolution 62/47 de l'Assemblée générale. Dans l'immédiat, la difficulté consistera à définir un programme de mise en œuvre prospectif ainsi qu'un cadre d'action viable et efficace. Lors de cette même séance, les États Membres pourraient examiner des

aspects particuliers de l'exécution du Programme d'action et recenser les lacunes et les domaines prioritaires. À cet égard, il est ressorti du rapport du Secrétaire général sur les armes légères (A/62/258), ainsi que des débats que la Première Commission et le Conseil de sécurité ont consacrés aux questions relatives aux armes légères, une multitude d'idées qui, je le pense, seront dûment examinées lors de la réunion. Par exemple, la question des certificats d'utilisateur final a suscité un grand intérêt. Des questions essentielles concernant le processus qui sous-tend la mise en œuvre du Programme d'action, notamment le suivi, l'établissement des rapports et l'importance de l'action menée par l'ONU et aux niveaux régional et multilatéral, peuvent elles aussi mériter qu'on les examine.

Les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales interviendront durant la séance plénière de l'après-midi du mercredi 16 juillet.

Le jeudi 17 juillet, les États Membres examineront la mise en œuvre de l'Instrument international de traçage conformément à l'article 37 de ce dernier. Ils voudront peut-être aussi envisager des mesures d'exécution spécifiques, y compris l'adoption et l'institution des lois, règlements et procédures administratives nécessaires (art. 24) et la désignation de points de contact nationaux (art. 25). Aux fins du traçage des armes légères, le recours à des méthodes et procédures de marquage appropriées (art. 7 à 10) et la conservation des informations (art. 11 à 13) sont des conditions préalables cruciales. Il sera en outre essentiel de débattre d'un cadre général où pourraient s'inscrire l'assistance et la coopération, dont l'efficacité de l'Instrument dépend. Il faut promouvoir ce dernier, et les décideurs ainsi que les praticiens concernés doivent en comprendre la portée. Du fait de la nature de la réunion sur l'Instrument, les États Membres étudieront et adopteront les conclusions concrètes de l'examen du premier point de l'ordre du jour le jeudi 17 juillet. Il importe aussi de souligner que la présentation d'un rapport national sur l'application de l'Instrument (art. 36) a un caractère obligatoire.

Les deux séances plénières du vendredi 18 juillet seront consacrées à l'examen et à l'adoption du rapport de fond sur les travaux de la réunion.

Document collectif issu de la réunion

Cette organisation ciblée permettra à la réunion de tendre à l'établissement d'un document collectif, qui facilite la mise en œuvre véritable du Programme d'action et de l'Instrument sur le terrain, recense les défis et les possibilités connexes et énonce les modalités de mise en œuvre. Ce document collectif pourra aussi contenir des propositions de recommandations concernant le processus des Nations Unies relatif aux armes légères à soumettre ultérieurement à l'examen de l'Assemblée générale. Le document de fond issu de la réunion sur l'Instrument figurera en annexe au rapport sur les travaux de la troisième réunion biennale.

Gestion de la réunion

Une gestion efficace du temps limité imparti à la réunion sera déterminante pour en assurer le succès. Chaque séance plénière commencera ponctuellement à 10 heures et à 15 heures. Il ne sera pas établi à l'avance de liste officielle des orateurs, qui seront invités à prendre la parole quand ils la demanderont. Les délégations sont invitées à mener un débat interactif plutôt qu'à lire des déclarations préparées à l'avance. Les déclarations écrites soumises par les États Membres seront

téléchargées sans délais sur le site Web de la réunion. Les déclarations régionales sont préférables aux déclarations nationales. Pour allouer le plus de temps possible aux débats, je voudrais revenir à l'article 20 du règlement intérieur provisoire afin de limiter strictement la durée des déclarations. J'aurai également recours aux autres moyens et pratiques utilisés par le passé pour faire respecter le temps de parole, en limitant par exemple à cinq minutes la durée des déclarations. J'engage toutes les délégations à renoncer aux déclarations préparées et à s'engager plutôt dans un dialogue. Les documents de travail seront précisément établis à cette fin.

Comme je l'ai indiqué dans ma lettre datée du 29 février 2008 (A/CONF.192/L.1), je proposerai de suivre pour cette réunion le règlement intérieur qui a servi pour la Conférence de 2001 sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et, mutas mutandis, pour toutes les réunions biennales antérieures dans le cadre du Programme d'action. J'ai par ailleurs demandé au Secrétariat de faire paraître la liste des participants dès le lundi 14 juillet de manière à faciliter les contacts entre les États qui recherchent une assistance et ceux qui sont prêts à en fournir. J'encourage les États à inclure dans leurs délégations des représentants d'organisations non gouvernementales et d'autres composantes de la société civile.

Organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales

En participant activement à la réunion, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales concernées et les autres acteurs de la société civile enrichiront nos travaux de leurs connaissances pratiques et de leur expérience. Je prendrai donc contact avec certaines organisations intergouvernementales que j'inviterai à intervenir sur des thèmes spécifiques dans leur domaine de spécialisation durant les réunions d'examen approfondi. Elles auront en outre la possibilité, durant la séance plénière de l'après-midi du mercredi 16 juillet, de faire des déclarations générales, qui seront suivies d'interventions de représentants de la société civile. Comme je l'ai souligné durant les consultations que j'ai tenues, les États Membres ont convenu d'examiner spécifiquement et de manière approfondie un certain nombre de questions, et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales devraient suivre la même approche. Durant les séances plénières consacrées à l'Instrument international de traçage, plusieurs interventions d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales sont prévues.

Depuis décembre 2007, je tiens des consultations approfondies avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, et je les poursuivrai à titre informel, en tant que de besoin, pour aider les États Membres à se préparer à la réunion et pour faciliter l'établissement du document collectif issu de la réunion.

(Signé) Dalius Čekuolis